Cuc
FRC
5044

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## DE TOUS LES CONVENTIONNELS

## QUI ONT VOTÉ

# LA MORT DE LOUIS XVI,

## DANS LA SÉANCE PERMANENTE

## DES 16 ET 17 JANVIER 1793.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

# LISTE ALPHABÉTIQUE,

*De tous les conventionnels qui ont voté dans la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793.*

## A

Albert, départem. du Haut-Rhin, *reclus*, *banni* (1).
Albitte, département de la Seine-Inférieure, *à mort.*
Albouys, département du Lot, *reclus*, *banni.*
Allafort, département de la Dordogne, *à mort.*
Allasseur, département du Cher, *reclus*, *banni.*
Alquier, département de Seine-et-Oise, *à mort.*
Amar, département de l'Isère, *à mort.*
Amyon, département du Jura, *à mort.*
Anacharsis Clootz, département de l'Oise, *à mort.*
Andrei, département de la Corse, *reclus*, *banni.*
Anguis, département des Deux-Sèvres, absent pour cause de maladie.
Antiboul, département du Var, *la détention.*
Antoine, département de la Moselle, *à mort.*
Aoust, département du Nord, *à mort.*
Arbogast, département du Bas-Rhin, *reclus*, *banni.*
Armonville, département de la Marne, *à mort.*
Asselin, département de la Somme, *reclus*, *banni.*

(1) Plusieurs ayant voté pour la réclusion et le bannissement avec des modifications plus ou moins générales, nous nous bornerons à présenter leur vote par ces mots : *reclus*, *banni.*

Aubry, département du Gard, *à mort.*
Audouin, département de Seine-et-Oise, *à mort.*
Audrein, département du Morbihan, *à mort.*
Azéma, département de l'Aude, *à mort.*

B

Babey, département du Jura, *reclus, banni.*
Baille, département des Bouches-du-Rhône, *à mort.*
Bailleul, département de Seine-Inférieure, *la détention.*
Bailli-Juilli, départ. de Seine-et-Marne, *reclus, banni.*
Balivet, département de la Haute-Saone, *reclus, banni.*
Balla, département du Gard, *reclus, banni.*
Balland, département des Vosges, *reclus, banni.*
Bancal, département du Puy-de-Dôme, *reclus, banni.*
Bar, département de la Moselle, *à mort.*
Baraillon, département de la Creuse, *reclus, banni.*
Barbaroux, départ. des Bouches-du-Rhône, *à mort.*
Barbeau-Dubarran, département du Gers, *à mort.*
Baretti, département des Hautes-Alpes, *reclus, banni.*
Barras, département du Var, *à mort.*
Barère, département des Hautes-Pyrénées, *à mort.*
Barrot, département de la Lozère, *reclus, banni.*
Barthelemy, département de la Haute-Loire, *à mort.*
Bassal, curé jureur de Versailles, département de Seine-et-Oise, *à mort.*
Batellier, département de la Marne, *à mort.*
Baucheton, département du Cher, *reclus, banni.*
Baudin, départ. des Ardennes, *détention perpétuelle.*
Baudot, département de Saone-et-Loire, *à mort.*
Bazoche, département de la Meuse, *reclus, banni.*
Bazyre, département de la Côte-d'Or, *à mort.*
Beauchamp, département de l'Allier, n'a point voté, étant en commission.

Beaudran, département de l'Isère, *à mort.*
Beauregard, département d'Ille-et-Vilaine, *à mort.*
Beauvais, département de Paris, *à mort.*
Becker, département de la Moselle, *la détention.*
Beffroi, département de l'Aisne, *à mort.*
Belin, département de l'Aisne, *reclus, banni.*
Bellegarde, département de la Charente, *à mort.*
Bentabolle, département du Bas Rhin, *à mort.*
Béraud, départ. de Rhône-et-Loire, *reclus, banni.*
Bergoin, département de la Gironde, *reclus, banni.*
Berlier, département de la Côte-d'Or, *à mort.*
Bernard des Sablons, dép. de Seine-et-Marne, *à mort.*
Bernard, départ. de la Charente-Inférieure, *à mort.*
Bernard St.-Afrique, dép. de l'Aveyron, *reclus, banni.*
Bernier, département de Seine-et-Marne, *reclus, banni.*
Bertucat, dép. de Seine-et-Loire, *détention perpétuelle.*
Bézard, département de l'Oise, *à mort.*
Besson, département du Doubs, à *mort.*
Billaud-Varennes, département de Paris, *à mort.*
Bion, département de la Vienne, *reclus, banni.*
Biroteau, départ. des Pyrénées-Orientales, *à mort.*
Bissy, département de la Mayenne, *à mort.*
Blad, département du Finistère, *à mort.*
Blanc, département de la Marne, *reclus, banni.*
Blanval, département du Puy-de-Dôme, *à mort.*
Blaux, département de la Moselle, *reclus, banni.*
Blondel, département des Ardennes, *à mort.*
Blutel, département de Seine-Inférieure, *reclu, banni.*
Bô, département de l'Aveyron, *à mort.*
Bodin, département d'Indre-et Loire, *reclus, banni.*
Boham, département du Finistère, *à mort.*
Boileau, département de l'Yonne, *à mort.*
Boisset, département de la Drôme, *à mort.*
Boissieu, département de l'Isère, *reclus, banni.*

Boissy-d'Anglas, départ. de l'Ardèche, *reclu, banni.*
Bolot, département de la Haute-Saone, *à mort.*
Bonguyote, département du Jura, *détention.*
Bonnemain, département de l'Aube, *reclus, banni.*
Bonnesœur, département de la Manche, *à mort.*
Bonnet, département du Calvados, *à mort.*
Bonnet, département de l'Aude, *à mort.*
Bonnet fils, département de la Haute-Loire, *à mort.*
Bonneval, département de la Meurthe, *à mort.*
Bonnier, département de l'Hérault, *à mort.*
Bordas, département de la Haute-Vienne, *la détention.*
Borel, département des Hautes-Alpes, *reclus, banni.*
Borri, département de la Corrèze, *à mort.*
Bollet, département du Pas-de-Calais, *à mort.*
Boucher, département de Paris, *à mort.*
Boucheron, département de l'Aisne, *à mort.*
Boudin, département de l'Indre, *reclus, banni.*
Bouillerot, département de l'Eure, *à mort.*
Bouquier, département de la Dordogne, *à mort.*
Bourbotte, département de l'Yonne, *à mort.*
Bourdon (Léonard), département du Loiret, *à mort.*
Bourdon, département de l'Oise, *à mort.*
Bourgeois, dép. de la Seine-Inférieure, *reclus, banni.*
Bourgeois, département d'Eure-et-Loir, malade.
Bousquet, département du Gers, *à mort.*
Boussion, département de Lot-et-Garonne, *à mort.*
Boutrone, département de la Sarthe, *à mort.*
Bouygues, département du Lot, *reclus, banni.*
Boyaval, département du Nord, *à mort.*
Boyer-Fonfrède, département de la Gironde, *à mort.*
Bréard, département de la Charente-Inférieure, *à mort.*
Bresson, département des Vosges, *reclus, banni.*
Bretel, département de la Manche, *reclus, banni.*

Brisson, département de Loir-et-Cher, *à mort.*
Brissot, département d'Eure-et-Loir, *à mort.*
Brival, département de la Corrèze, *à mort.*
Brun, département de la Charente, *à mort.*
Brunet, département de l'Hérault, *la détention.*
Buzot, département de l'Eure, *à mort.*
Bissy, département de la Mayenne, *à mort.*

C

Cadroy, département des Landes, *reclus, banni.*
Calès, département de la Haute-Garonne, *à mort.*
Calon, département de l'Oise, *à mort.*
Cambacérès, département de l'Hérault, *à mort.*
Cambert, département de la Dordogne, *à mort.*
Cambon, département de l'Hérault, *à mort.*
Camboulas, département de l'Aveyron, *à mort.*
Campmas, département du Tarn, *à mort.*
Camus, département de la Haute-Loire, en commission, n'a point envoyé de vote.
Cappin, département du Gers, *réclusion.*
Carnot, département du Pas-de-Calais, *à mort.*
Carpentier, département du Nord, *à mort.*
Carra, département de Saone-et-Loire, *à mort.*
Carrier, département du Cantal, *à mort.*
Cassanyes, départ. des Pyrénées-Orientales, *à mort.*
Castillon, département de l'Hérault, *réclusion.*
Cavaignac, département du Lot, *à mort.*
Cayla, département du Lot, malade.
Cazabianca, département de la Corse, *reclus, banni.*
Cazenave, départ. des Basses-Pyrénées, *reclus, banni.*
Cazeneuve, départ. des Hautes-Alpes, *reclus, banni.*
Chabanot, département du Cantal, *reclus, banni.*
Chabot, département de Loir-et-Cher, *à mort.*

Chaillon, départ. de la Loire-Inférieure, *reclus, banni.*
Châles, département d'Eure-et-Loir, *à mort.*
Chambon, département de la Corrèze, *à mort.*
Champigny, département d'Indre-et-Loire, *à mort.*
Champeaux, départem. des Côtes-du-Nord, *détention.*
Champmartin, département de l'Arriège, *à mort.*
Chanvier, départem. de la Haute-Saone, *reclus, banni.*
Charbonnier, département du Var, *à mort.*
Charel, département de l'Isère, *à mort.*
Charlier, département de la Marne, *à mort.*
Chasset, départem. de Rhône-et-Loire, *reclus, banni.*
Châteauneuf-Randon, départem. de la Lozère, *à mort.*
Châtelin, département de l'Yonne, *reclus, banni.*
Chaudron, département de la Haute-Marne, *à mort.*
Chaumont, département d'Ille-et-Vilaine, *à mort.*
Chazal, département du Gard, *à mort.*
Chazeaud, département de la Charente, *à mort.*
Chiappe, département de la Corse, *reclus, banni.*
Chedaneau, département de la Charente, *à mort.*
Chénier, départemene de Seine-et-Oise, *à mort.*
Chevalier, départem. de l'Allier, a dit: *Je ne vote pas.*
Chevalier, département de la Sarthe, *reclus, banni.*
Choudieu, département de Maine-et-Loire, *à mort.*
Christiani, département du Bas-Rhin, *reclus, banni.*
Claverie, départem. de Lot-et-Garonne, *reclus, banni.*
Clauzel, département de l'Arriège, *à mort.*
Cledel, département du Lot, *à mort.*
Clément, département d'Indre-et-Loire, *à mort.*
Cochet, département du Nord, *à mort.*
Cochon, département des Deux-Sèvres, *à mort.*
Colaud, département de la Drôme, *reclus, banni.*
Collot-d'Herbois, département de Paris, *à mort.*
Colombel, département de l'Orne, *à mort.*

Condorcet, département de l'Aisne, *la peine la plus grave après celle de la mort.*
Conte, département des Basses-Pyrénées, *reclus, banni.*
Corbel, département du Morbihan, *détention.*
Cordier, département de Seine-et-Marne, *à mort.*
Corenfustier, département de l'Ardêche, *reclus, banni.*
Couhei, département des Vosges, *reclus, banni.*
Coupé, département de l'Oise, *à mort.*
Couppé, département des Côtes-du-Nord, *détention.*
Courtois, département de l'Aube, *à mort.*
Coustard, départ. de la Loire-Inférieure, *reclus, banni.*
Couthon, département du Puy-de-Dôme, *à mort.*
Coutisson-Dumas, départ. de la Creuse, *reclus, banni.*
Couturier, dép. de la Moselle, n'a point envoyé de vote.
Creuzé-Paschal, départem. de la Vienne, *reclus, banni.*
Creuzé-Latouche, départ. de la Vienne, *reclus, banni.*
Crevelier, département de la Charente, *à mort.*
Curée, département de l'Hérault, *réclusion.*
Cusset, département de Rhône-et-Loire, *à mort.*
Cussy, département du Calvados, *reclus, banni.*

## D

Damerodn, département de la Nièvre, *à mort.*
Danton, département de Paris, *à mort.*
Dartygoyte, département des Landes, *à mort.*
Dandenac aîné, dép. de Maine-et-Loire, *reclus, banni.*
Dandenec jeune, dép. de Maine-et-Loire, *reclus, banni.*
Daunou, département du Pas-de-Calais, *reclus, banni.*
Dautriche, départ. de la Charente-Infér., *reclus, banni.*
David, département de Paris, *à mort.*
Debourges, départem. de la Creuse, a refusé de voter.
Decheseau, départ. de la Charente-Infér., *reclu, banni.*
Defrance, départem. de Seine-et-Marne, *reclu, banni.*

Duhoullières, départ. de Maine-et-Loire, *reclu*, *banni*.
Delacroix de Coustand, départ. de la Marne, *à mort*.
Delacroix, département d'Eure-et-Loir, *à mort*.
Delagueule, département du Loiret, *à mort*.
Delahaie, départem. de Seine-Inférieure, *reclus*, *banni*.
Delamarre, département de l'Oise. *reclus*, *banni*.
Delaunay aîné, départem de Maine-et-Loire, *à mort*.
Delaunay jeune, dép. de Maine-et-Loire, *reclus*, *banni*.
Delbrel, département du Lot, *à mort*.
Delcher, département de la Haute-Loire, *à mort*.
Delcloi, département de la Somme, *à mort*.
Deleyre, département de la Gironde, *à mort*.
Delleville, département du Calvados, *reclus*, *banni*.
Delmas, département de la Haute-Garonne, *à mort*.
Dentzel, département du Bas-Rhin, en commission, n'a point envoyé de vote.
Déperret, dép. des Bouches-du-Rhône, *reclus*, *banni*.
Derazey, département de l'Indre, *reclus*, *banni*.
Derbez-Latour, département des Basses-Alpes, *à mort*.
Desacy, département de la Haute-Garonne, *à mort*.
Deschamps, département du Gers, *à mort*.
Deshrouas, département de l'Orne, *à mort*.
Desmoulins, département de Paris, *à mort*.
Despinassy, département du Var, *à mort*.
Devars, département de la Charente, *reclus*, *banni*.
Devérité, département de la Somme, *reclus*, *banni*.
Deville, département de la Marne, *à mort*.
Deydier, département de l'Ain, *à mort*.
Dizès, département des Landes, *à mort*.
Daubermenil, département du Tarn, absent pour cause de maladie.
Dornier, département de la Haute-Saone, *à mort*.
Doublet, départem. de Seine-Inférieure, *reclus*, *banni*.

Douge, département de l'Aube, *reclus*, *banni*.
Doulcet, département du Calvados, *reclus*, *banni*.
Drouet, département de la Marne, *à mort*.
Drulhe, depart. de le Haute-Garonne, *reclus*, *banni*.
Dubignon, département d'Ille-et-Vilaine, *réclusion*.
Duboë, département de l'Orne, *reclus*, *banni*.
Dubois, département de l'Orne, *à mort*.
Dubois, département du Haut-Rhin, *reclus*, *banni*.
Dubois-Crancé, département des Ardennes, *à mort*.
Dubois-Dubay, département du Calvados, *à mort*.
Dubouchet, département de Rhône-et-Loire, *à mort*.
Dubreuil-Chambardel, dép. des Deux-Sèvres, *à mort*.
Dubusc, département de l'Eure, *reclus*, *banni*.
Duchâtel, département des Deux-Sèvres, *reclus*, *banni*.
Ducos aîné, département des Landes, *à mort*.
Ducos, département de la Gironde, *à mort*.
Dufestel, département de la Somme, *reclus*, *banni*.
Dufriche-Valaze, département de l'Orne, *à mort*.
Dugenne, dép de la Charente-Inférieure, *reclus*, *banni*.
Dugué-Dassé, département de l'Orne, *reclus*, *banni*.
Duhem, département du Nord, *à mort*.
Dulaure, département du Puy-de-Dôme, *à mort*.
Dumont (André), département de la Somme, *à mort*.
Dumont, département du Calvados, *reclus*, *banni*.
Dupin, département de l'Aisne, *la peine la plus grave après celle de la mort*.
Duplantier, département de la Gironde, *à mort*.
Dupont, département des Hautes-Pyrénées, *à mort*.
Dupont, département d'Indre-et-Loire, *à mort*.
Duprat, département des Bouches-du-Rhône, *à mort*.
Dupuis, département de Seine-et-Oise, *reclus*, *banni*.
Dupuis, département de Rhône-et-Loire, *à mort*.
Duquesnoy, département du Pas-de-Calais, *à mort*.

Durand de Maillane, départ. des Bouches-du-Rhône, *reclus, banni.*
Durocher, département de la Mayenne, *à mort.*
Duroy, département de l'Eure, *à mort.*
Dussaux, département de Paris, *reclus, banni.*
Dutrou-Bornier, départ. de la Vienne, *reclus, banni.*
Duval, département de Seine-Inférieure, *reclus, banni.*
Duval, département de l'Aube, *reclus, banni.*
Duval, département d'Ille-et-Vilaine, *à mort.*

E

Ehrmann, département du Bas-Rhin, absent pour cause de maladie.
Engerran, département de la Manche, *détention.*
Enjubault, département de la Mayenne, *à mort.*
Eschassériaux, dép. de la Charente-Inférieure, *à mort.*
Escudier, département du Var, *à mort.*
Esnné, département de la Mayenne, *à mort.*
Espert, département de l'Arriège, *à mort.*
Estadius, département de la Haute-Garonne, absent.
Eulard, départ. du Pas-de-Calais, *la déportation dans une de nos îles et le bannissement à la paix.*

F

Fabre, département de l'Hérault, *à mort.*
Fabre, département des Pyrénées-Orientales, absent pour cause de maladie.
Fabre d'Eglantines, département de Paris, *à mort.*
Fauchet, département du Calvados, *reclus, banni.*
Faure, département de Seine-Inférieure, *reclus, banni.*
Faure, département de la Haute-Loire, *à mort.*
Fauvre la Brunerie, département du Cher, *à mort.*
Fayau, département de la Vendée, *à mort.*

Faye, département de la Haute-Vienne, *reclus, banni.*
Fayole, département de la Drôme, *reclus, banni.*
Féraud, département des Hautes-Pyrénées, *à mort.*
Fermond, département d'Ille-et-Vilaine, *réclusion.*
Ferroux des Salins, département du Jura, *à mort.*
Ferry, département des Ardennes, *à mort.*
Finot, département de l'Yonne, *à mort.*
Fiquet, département de l'Aisne, *à mort.*
Flageas, département de la Haute-Loire, *à mort.*
Fleury, département des Côtes-du-Nord, *reclus, banni.*
Fockédey, département du Nord, *reclus, banni.*
Forest, département de Rhône-et-Loire, *reclus, bunni.*
Forestier, département de l'Allier, *à mort dans les vingt-quatre heures.*
Fouché, département de la Loire-Inférieure, *à mort.*
Fouchet, département du Cher, *à mort.*
Fourmi, département de l'Orne, *reclus, banni.*
Fournel, département de Lot-et-Garonne, *à mort.*
Fournier, départem. de Rhône-et-Loire, *reclus, banni.*
Foussedoire, département de Loire-et-Cher, *à mort.*
François, département de la Somme, *à mort.*
Fremenger, département d'Eure-et-Loir, *à mort.*
Fréron, département de Paris, *à mort.*
Fressine, département de Loir-et-Cher, *à mort.*
Froger, département de la Sarthe, *à mort.*

## G

Gamon, départ. de l'Ardèche. — A mort.
Gantois, départ. de la Somme. — Reclus, banni.
Garand-Coulon, départ. du Loiret. — Réclusion.
Gardien, départ. d'Indre-et-Loire. — Reclus, banni.
Garilhe, départ. de l'Ardèche. — Reclus, banni.
Garnier, départ. de l'Aube. — A mort.

Garnier, départ. de la Charente-Inférieure. — A mort.
Garos, départ. de la Vendée. — A mort.
Garraud, départ. de la Gironde. — A mort.
Gasparin, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Gaston, départ. de l'Arriège. — A mort.
Gaudin, départ. de la Vendée. — Reclus, banni.
Gauthier, départ. de l'Ain. — A mort.
Gauthier jeune, départ. des Côtes-du-Nord. — Reclus, banni.
Gay-Vernon, départ. de la Haute-Vienne. — A mort.
Gelin, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Genevois, départ. de l'Isère. — A mort.
Genissieu, départ. de l'Isère. — A mort.
Gensonné, départ. de la Gironde. — A mort.
Gentil, départ. du Loiret. — Reclus, banni.
Geoffroi, départ. de Seine-et-Marne. — Reclus, banni.
Gérente, départ. de la Drôme. — Reclus, banni.
Gertoux, dép. des Hautes-Pyrénées. — Reclus, banni.
Gervais-Sauvé, dép. de la Manche. — Reclus, banni.
Gibergues, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Gillet, départ. du Morbihan. — Détention.
Girard, départ. de l'Aude. — A mort.
Girard, départ. de la Vendée. — Reclus, banni.
Giraud, dép. de la Charente-Infer. — Réclus, banni.
Giraud, départ. des Côtes-du-Nord. — Reclus, banni.
Giraud, départ. de l'Allier. — A mort.
Giraud-Pouzzol, départ. du Puy-de-Dôme. — Reclus, banni.
Giroust, départ. d'Eure-et-Loir. — Reclus, banni.
Gleizal, départ. de l'Ardèche. — A mort.
Godefroi (de l'Oise), étant en commission, n'a point envoyé de vote.
Gommaire, départ. du Finistère. — Reclus, banni.

Gorsas, départ. de Seine-et-Oise. — Reclus, banni.
Gossuin (du Nord), étant en commission, n'a point envoyé de vote.
Goudelin, départ. des Côtes-du-Nord. — Détention.
Goupilleau (G.-F.), départ. de la Vendée. — A mort.
Goupilleau (P.-L.), départ. de la Vendée. — A mort.
Gourdan, départ. de la Haute-Saone. — A mort.
Gouzy, départ. du Tarn. — A mort.
Gouvré-la-Planche, départ. de la Nièvre. — A mort.
Granet, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Grangeneuve, départ. de la Gironde. — Détention.
Grenot, départ. du Jura. — A mort.
Grégoire, départ. de Loir-et-Cher, évêque constitutionnel de Blois, absent par commission, a voté la mort par lettre.
Grosse du Rocher, départ. de la Mayenne. — A mort.
Guadet, départ. de la Gironde. — A mort.
Guerin, départ. du Loiret. — Reclus, banni.
Guermeur, départ. du Finistère. — A mort.
Guezno, départ. du Finistère. — A mort.
Guffroi, départ. du Pas-de-Calais. — A mort.
Guillemardet, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Guilleraut, départ. de la Nièvre. — A mort.
Guillermin, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Guimberteau, départ. de la Charente. — A mort.
Guiter, départ. des Pyrénées-Orient. — Reclus, banni.
Guyardin, départ. de la Haute-Marne. — A mort.
Guyés, département de la Creuse. — A mort.
Guyet-Laprade, départ. de Lot-et-Garonne. — Reclus, banni.
Guyomard, dép. des Côtes-du-Nord. — Reclus, banni.
Guyot, départ. de la Côte-d'Or. — A mort.
Guyton-Morveau, départ. de la Côte-d'Or. — A mort.

666



H

Hardi, départ. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.
Harmand, départ. de la Meuse. — Reclus, banni.
Havin, départ. de la Manche. — A mort.
Hausman, départ. de Seine-et-Oise. — En commission, a voté la mort par lettre.
Hecquet, dép. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.
Henry, départ. du Gard. — A mort.
Hentz, départ. de la Moselle. — A mort.
Herard, départ. de l'Yonne. — A mort.
Héraut de Séchelles, départ. de Seine-et-Oise. — En commission, a voté la mort par lettre.
Hourier-Eloi, départ. de la Somme. — A mort.
Hubert, départ. de la Manche. — A mort.
Hugo, dép. des Vosges, absent pour cause de maladie.
Huguet, départ. de la Creuse. — A mort.
Humbert, départ. de la Meuse. — Reclus, banni.

I

Ichon, départ. du Gers. — A mort.
Imbert, départ. de Seine-et-Marne. — Reclus, banni.
Ingrand, départ. de la Vienne. — A mort.
Isabeau: départ. d'Indre-et-Loire. — A mort.
Isnard, départ. du Var. — A mort.
Isoard, départ. des Hautes-Alpes. — Reclus, banni.
Isoré, départ. de l'Oise. — A mort.

J

Jac, département du Gard. — A mort.
Jacomin, départ. de la Drôme. — A mort.
Jagot, départ. de l'Ain. — A mort. Il a voté par lettre, étant en commission.

Jard Panvilliers, départ. des Deux-Sèvres. — Reclus, banni.

Jarry, départ. de la Loire-Inférieure. — Reclus, banni.

Javogues, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.

Jaurand, départ. de la Creuse. — Reclus, banni.

Jazaque, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.

Jay de Sainte-Croix, départ. de la Gironde. — A mort.

Jeambon-Saint-André, départ. du Lot. — A mort.

Jean-de-Brie, départ. de l'Aisne. — A mort.

Jeune, départ. de Mayenne. — A mort.

Johannot, départ. du Haut-Rhin. — A mort.

Jouanne, départ. du Calvados. — A mort.

Jourdan, départ. de la Nièvre. — Reclus, banni.

Julien, départ. de la Drôme. — A mort.

Julien, départ. de la Haute-Garonne. — A mort.

K

Kersaint, départ. de Seine-et-Oise. — Reclus, banni.

Kervelegan, départ. du Finistère. — Reclus, banni.

L

Laboissière, département du Lot. — A mort.

Labre, départ. des Pyrénées-Orientales, malade.

Lacaze, départ. de la Gironde. — Reclus, banni.

Lacombe, départ. de l'Aveyron. — A mort.

Lacombe-Saint-Michel, départ. du Tarn. — A mort.

Lacoste, départ. du Cantal. — A mort.

Lacoste, départ. de la Dordogne. — A mort.

Lacroix, départ. de la Haute-Vienne. — Reclus, banni.

Lacroix, départ. d'Eure-et-Loir. — A mort.

Lacrampe, dép. des Hautes-Pyrénées. — A mort.

Lafond, départ. de la Corrèze, a refusé de voter.

Laguite, départ. du Gers. — A mort.

Lahosdinière, départ. de l'Orne. — A mort.
Laignelot, départ. de Paris. — A mort.
Lakanal, départ. de l'Arriège. — A mort.
Lalande, départ. de la Meurthe. — Reclus, banni.
Lalou, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Laloy, départ. de la Haute-Marne. — A mort.
Lamarque, départ. de la Dordogne. — A mort.
Lambert, départ. de la Côte-d'Or. — Reclus, banni.
Lanjuinais, départ. d'Ille-et-Vilaine. — Réclusion.
Lanot, départ. de la Corrèze. — A mort.
Lanthenas, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.
Laplaigne, départ. du Gers. — A mort.
Laplanche, départ. de la Nièvre. — A mort.
Laporte, départ. du Haut-Rhin. — A mort.
Larivière, départ. du Calvados. — Reclus, banni.
Laroche, départ. de Lot-et-Garonne. — Reclus, banni.
Lasource, départ. du Tarn. — A mort.
Laurençot, département du Jura. — Reclus, banni.
Laurent, départ. du Bas-Rhin. — A mort.
Laurent, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Laurent-de-Villedieu, départ. de la Manche. — A mort.
Laurent, départ. de Lot-et-Garonne. — Reclus, banni.
Lavicomterie, départ. de Paris. — A mort.
Lebas, départ. du Pas-de-Calais. — A mort.
Lebreton, départ. d'Ille-et-Vilaine. — Réclusion.
Lecarlier, département de l'Aisne. — A mort.
Lecarpentier, département de la Manche. — A mort.
Leclerc, départ. de Loir-et-Cher. — Détention.
Leclerc, départ. de Maine-et-Loire. — A mort.
Lecointre-Puyraveau, dép. des Deux-Sèvres. — A mort.
Lecointre, départ. de Seine-et-Oise. — A mort.
Lefèvre, dép. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.
Lefèvre, dép. de la Loire-Inférieure. — Reclus, banni.

Lefiot, départ. de la Nièvre. — A mort.
Lefranc, départ. des Landes. — Reclus, banni.
Legendre, départ. de la Nièvre. — A mort.
Legendre, départ. de Paris. — A mort.
Legot, départ. du Calvados. — Reclus, banni.
Lehardy, départ. du Morbihan. — Reclus, banni.
Lejeune, départ. de l'Indre. — A mort.
Lejeune, départ. de la Mayenne — Réclusion.
Lemaignan, dép. de Maine-et-Loire. — Reclus, banni.
Lemaréchal, départ. de l'Eure. — Reclus, banni.
Lemeilland, départ. du Morbihan. — Reclus, banni.
Lemoine, départ. de la Manche. — A mort.
Lepage, départ. du Loiret. — Reclus, banni.
Lepelletier, départ. de l'Yonne. — A mort.
Lequinio, départ. du Morbihan. — A mort.
Lesage, départ. d'Eure-et-Loir. — A mort.
Lesage-Senaut, départ. du Nord. — mort.
Lesterp-Beauvais, dép. de la Haute-Vienne. — A mort.
Letourneur, départ. de la Manche. — A mort.
Letourneur, départ. de la Sarthe. — A mort.
Levasseur, départ. de la Meurthe. — A mort.
Levasseur, départ. de la Sarthe. — A mort.
Leyris, départ. du Gard. — A mort.
Lidon, départ. de la Corrèze. — A mort.
Lindet, départ. de l'Eure. — A mort.
Lindet (Robert), départ. de l'Eure. — A mort.
Lobinhes, départ. de l'Aveyron. — Reclus, banni.
Lofficial, départ. des Deux-Sèvres. — Reclus, banni.
Loiseau, départ. d'Eure-et-Loir. — A mort.
Loizel, départ. de l'Aisne. — A mort.
Lombard-Lachaux, départ. du Loiret. — A mort.
Lomont, départ. du Calvados. — Reclus, banni.
Loncle, départ. des Côtes-du-Nord. — A mort.

Louchet, départ. de l'Aveyron. — A mort.
Louis, départ. du Bas-Rhin. — A mort.
Louvet, départ. du Loiret. — A mort.
Louvet, départ. de la Somme. — Reclus, banni.
Lozeau, départ. de la Charente-Inférieure. — A mort.

M

Magnies, départ. du Pas-de-Calais. — Reclus, banni.
Maignen, départ. de la Vendée. — A mort.
Maignet, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Mailhe, départ. du Cantal, absent de tous les appels.
Mailhe, départ. de la Haute-Garonne. — A mort.
Mailli, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Maisse, départ. des Basses-Alpes. — A mort.
Mallarmé, départ. de la Meurthe. — A mort.
Manuel, départ. de Paris. — Réclusion ailleurs qu'à Paris jusqu'au bannissement.
Marat, départ. de Paris. — A mort.
Marboz, départ. de la Drôme. — Reclus, banni.
Marec, départ. du Finistère. — Reclus, banni.
Marey jeune, dép. de la Côte-d'Or. — Reclus, banni.
Maribon-Montaut, départ. du Gers. — A mort.
Mariette, départ. de la Seine-Inférieure. — Détention.
Marquis, départ. de la Meuse. — Reclus, banni.
Marragon, départ. de l'Aude. — A mort.
Martel, départ. de l'Allier. — A mort dans les vingt-quatre heures.
Martineau, départ. de la Vienne. — A mort.
Martinel, départ. de la Drôme. — Reclus, banni.
Marvejouls, départ. du Tarn. — Reclus, banni.
Massieu, départ. de l'Oise. — A mort.
Mathieu, départ. de l'Oise. — A mort.
Mauduit, départ. de Seine-et-Marne. — A mort.

Maulde, dép. de la Charente. — Réclusion perpétuelle.
Maure, départ. de l'Yonne. — A mort.
Maurel, départ. d'Ille-et-Vilaine. — Réclusion.
Mazade, départ. de la Haute-Garonne. — Réclusion.
Mazuyer, départ. de Saone-et-Loire. — Reclus, banni.
Mejansac, départ. du Cantal. — Reclus, banni.
Meillant, dép. des Basses-Pyrénées. — Reclus, banni.
Meaulde, départ. de la Loire-Inférieure. — A mort.
Mellinot, départ. de la Loire-Infér. — Reclus, banni.
Mennesson, départ. des Ardennes. — A mort.
Mercier, dép. de Seine-et-Oise. — Détention perpét.
Merlin, départ. du Nord. — A mort.
Merlin, départ. de la Moselle. — En commission, a voté la mort par lettre.
Meyer, départ. du Tarn. — A mort.
Meynard, départ. de la Dordogne. — Reclus, banni.
Michaud, départ. du Doubs. — A mort.
Michel, départ. du Morbihan. — Détention.
Michel, départ. de la Meurthe. — Reclus, banni.
Michel, dép. de Rhône-et-Loire. — Détention perpét.
Millaut, départ. du Cantal. — A mort.
Mollet, départ. de l'Ain. — Reclus, banni.
Mollevault, départ. de la Meurthe. — Reclus, banni.
Monestier, départ. de la Lozère. — A mort.
Monestier, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Monmayou, départ. du Lot. — A mort.
Monnel, départ. de la Haute-Marne. — A mort.
Monnot, départ. du Doubs. — A mort.
Montegut, départ. des Pyrénées-Orientales. — A mort.
Montgilbert, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Moreau, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.
Moreau, départ. de la Meuse. — Reclus, banni.
Morin, départ. de l'Aude. — Reclus, banni.

Morisson, départ. de la Vendée, a refusé de voter.
Motedo, départ. de la Corse. — Reclus, banni.
Moulin, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.
Moyse Bayle, dép. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Moysset, départ. du Gers. — A mort.
Musset, départ. de la Vendée. — A mort.

N

Neveux; départ. des Basses-Pyrénées. — Reclus, banni.
Nioche, départ. d'Indre-et-Loire. — A mort.
Nion, départ. de la Charente-Inférieure. — A mort.
Noel, départ. des Vosges. — N'a pas voulu voter.
Noel Pointe, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.
Noguer, départ. de Lot-et-Garonne. — Reclus, banni.

O

Obelin, départ. d'Ille-et-Vilaine. — Réclusion.
Opoix, départ. de Seine-et-Marne. — Reclus, banni.
Orléans, dit Egalité, départ. de Paris. — A mort.
Osselin, départ. de Paris. — A mort.
Oudot, départ. de la Côte-d'Or. — A mort.
Ouvrier, départ. de la Somme. — A mort.

P

Panis, départ. de Paris. — A mort.
Paganel, départ. de Lot-et-Garonne. — A mort.
Patrin, départ. de Rhône-et-Loire. — Reclus, banni.
Payne (Thomas), départ. du Pas-de-Calais. — Reclus, banni.
Pelet, départ. de la Lozère, en commission, n'a point envoyé de vote.
Pelissier, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Pellé, départ. du Loiret. — Reclus, banni.

Pelletier, départ. du Cher. — A mort.
Pellier, départ. d'Indre-et-Loire. — A mort.
Pemartin, dép. des Basses-Pyrénées. — Reclus, banni.
Penières, départ. de la Corrèze. — A mort.
Pepin, départ. d'Indre. — Détention.
Perard, départ. de Maine-et-Loire. — A mort.
Perès, départ. de la Haute-Garonne. — Reclus, banni.
Periès jeune, départ. de l'Aude. — Reclus, banni.
Perrin, départ. des Vosges. — A mort.
Perrin, départ. de l'Aube. — Reclus, banni.
Personne, départ. du Pas-de-Calais. — Reclus, banni.
Pétion, départ. d'Eure-et-Loir. — A mort.
Petit, départ. de l'Aisne. — A mort.
Petitjean, départ. de l'Allier. — A mort dans les vingt-quatre heures.
Peuvergne, départ. du Cantal. — Reclus, banni.
Peyre, départ. des Basses-Alpes. — A mort.
Peyssard, départ. de la Dordogne. — A mort.
Pflieger, départ. du Haut-Rhin. — A mort.
Phelipeaux, départ. de la Sarthe. — A mort.
Pierret, départ. de l'Aube. — Reclus, banni.
Pilastre, départ. de Maine-et-Loire. — Reclus, banni.
Pinel, départ. de la Manche. — Reclus, banni.
Pinet, départ. de la Dordogne. — A mort.
Piorry, départ. de la Vienne. — A mort.
Piqué, départ. des Hautes-Pyrénées. — Reclus, banni.
Plaichard-Chottière, départ. de la Mayenne. — Reclus, banni.
Platbeauprey, départ. de l'Orne. — A mort.
Pochole, départ. de la Seine-Inférieure. — A mort.
Poisson, départ. de la Manche. — Reclus, banni.
Pons de Verdun, départ. de la Meuse. — A mort.
Porcher, départ. d'Indre. — Détention.

Portiez, départ. de l'Oise. — A mort.
Porzio, départ. de la Corse. — Reclus, banni.
Pottier, départ. d'Indre-et-Loire. — A mort.
Poulain, départ. de la Marne. — Reclus, banni.
Poulain-Grandpré, départ. des Vosges. — A mort.
Poulletier, départ. du Nord. — A mort.
Precy, départ. de l'Yonne. — A mort.
Pressavin, départ. de Rhône-et-Loire. — A mort.
Priès, départ. du Nord. — A mort.
Prieur, départ. de la Marne. — A mort.
Prieur, départ. de la Côte-d'Or. — A mort.
Primaudière, départ. de la Sarthe. — A mort.
Projean, départ. de la Haute-Garonne. — A mort.
Prost, départ. du Jura. — A mort.
Prunelle de Lierre, départ. de l'Isère. — Reclus, banni.

## Q

Queinec, départ. du Finistère. — Reclus, banni.
Quirot, départ. du Doubs. — Reclus, banni.
Quinette, départ. de l'Aisne. — A mort.

## R

Rabaud-Pommier, départ. du Gard. — A mort.
Rabaud St-Etienne, dép. de l'Aube. — Reclus, banni.
Raffron, départ. de Paris. — A mort.
Ramel, départ. de l'Aude. — A mort.
Rameau, départ. de la Côte-d'Or. — Reclus, banni.
Réal, départ. de l'Isère. — Détention.
Rebecqui, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Regnaud, départ. de la Haute-Loire. — A mort.
Reguis, départ. des Basses-Alpes. — Reclus, banni.
Revellière-Lépaux, dép. de Maine-et-Loire. — A mort.
Reverchon, départ. de Saone-et-Loire. — A mort.

Rewbel, départ. du Haut-Rhin. — En commission, a voté la mort par lettre.
Rhul, départ. du Bas-Rhin. — En commission, n'a point envoyé de vote.
Ribereau, départ. de la Charente. — A mort.
Ribet, départ. de la Manche. — A mort.
Richard, départ. de la Sarthe. — A mort.
Richoux, départ. de l'Eure. — Reclus, banni.
Ricord, départ. du Var. — A mort.
Ridalot, départ. de Lot-et-Garonne. — A mort.
Ritther, départ. du Haut-Rhin. — A mort.
Rivaud, départ. de la Haute-Vienne. — Reclus, banni.
Rivery, départ. de la Somme. — Reclus, banni.
Robert, départ. de Paris. — A mort.
Robert, départ. des Ardennes. — A mort.
Robert, départ. de l'Eure. — A mort.
Robespierre, départ. de Paris. — A mort.
Robespierre jeune, départ. de Paris. — A mort.
Robin, départ. de l'Aube. — A mort.
Rochegude, départ. du Tarn. — Reclus, banni.
Roi, départ. de Seine-et-Oise. — A mort.
Romme, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Rouault, départ. du Morbihan. — Reclus, banni.
Roubaud, départ. du Var. — A mort.
Roverre, départ. des Bouches-du-Rhône. — A mort.
Roussel, départ. de la Meuse. — Reclus, banni.
Roux, départ. de la Haute-Marne. — A mort.
Roux-Fazillac, départ. de la Dordogne. — A mort.
Rouzet, départ. de la Haute-Garonne. — Réclusion.
Rouyer, départ. de l'Hérault. — A mort.
Royer, départ. de l'Ain. — Reclus, banni.
Ruamps, départ. de la Charente-Inférieure. — A mort.
Ruaut, départ. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.

Rudel, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Ruelle, départ. d'Indre-et-Loire. — A mort.

S

Saint-Martin, départ. de l'Ardèche. — Reclus, banni.
Saint-Martin-Valogne, départ. de l'Aveyron. — Reclus, banni.
Saint-Prix, départ. de la Somme. — Reclus, banni.
Saint-Prix, départ. de l'Ardèche. — A mort.
Saint-Just, départ. de l'Aisne. — A mort.
Saladin, départ. de la Somme. — A mort.
Saleles, départ. du Lot. — Reclus, banni.
Salicetti, départ. de la Corse. — A mort.
Salle, départ. de la Meurthe. — Reclus, banni.
Sallengros, départ. du Nord. — A mort.
Salmon, départ. de la Sarthe. — Reclus, banni.
Sanadon, dép. des Basses-Pyrénées. — Reclus, banni.
Saurine, départ. des Landes. — Reclus, banni.
Sautereau, départ. de la Nièvre. — A mort.
Sauteyra, départ. de la Drôme. — A mort.
Savornin, départ. des Basses-Alpes. — A mort.
Savary, départ. de l'Eure. — Détention.
Second, départ. de l'Aveyron. — A mort.
Seguin, départ. du Doubs. — Reclus, banni.
Sergent, départ. de Paris. — A mort.
Serres, départ. des Hautes-Alpes. — Reclus, banni.
Servau, départ. de la Mayenne. — A mort.
Servière, départ. de la Lozère. — A mort.
Servonat, départ. de l'Isère. — Reclus, banni.
Sevestre, départ. d'Ille-et-Vilaine. — A mort.
Siblot, départ. de la Haute-Saone — A mort.
Sillery, départ. de la Somme, — Détention.
Simon, départ. du Bas-Rhin. — En commission, à

envoyé son vote pour la mort.
Soloniac, départ. du Tarn. — Reclus, banni.
Soubrany, départ. du Puy-de-Dôme. — A mort.
Soubrait (Julien), départ. des Vosges. — A mort.
Soulignac, dép. de la Haute-Vienne. — Reclus, banni.
Syeyes (l'abbé), départ. de la Sarthe. — A mort.

T

Taillefer, départ. de la Dordogne. — A mort.
Tallien, départ. de Seine-et-Oise. — A mort.
Taveau, départ. du Calvados. — A mort.
Tavernel, départ. du Gard. — A mort.
Tellier, départ. de Seine-et-Marne. — A mort.
Texier, départ. de la Creuse. — Détention.
Thabaud, départ. de l'Indre. — A mort.
Thibaudeau, départ. de la Vienne. — A mort.
Thibaut, départ. du Cantal. — Reclus, banni.
Thierriet, dép. des Ardennes. — Détention perpétuelle.
Thirion, départ. de la Moselle. — A mort.
Thomas, départ. de Paris. — Détention conditionnelle.
Thomas, départ. de l'Orne. — A mort.
Tocquot, département de la Meuse. — Reclus, banni.
Topsent, départ. de l'Eure, malade.
Tournier, départ. de l'Aude. — Reclus, banni.
Treilhard, départ. de Seine-et-Oise. — A mort.
Trullard, départ. de la Côte-d'Or. — A mort.
Turreau, départ. de l'Yonne. — A mort.

V

Vadier, départ. de l'Arriège. — A mort.
Valadi, départ. de l'Aveyron. — Détention à Saumur.
Valdruche, départ. de la Haute-Marne. — A mort.
Vallée, départ. de l'Eure. — Reclus, banni.

Vandelincourt, départ. de la Haute-Marne. — Reclus, banni.
Vardon, départ. du Calvados. — Reclus, banni.
Varlet, départ. du Pas-de-Calais. — Reclus, banni.
Venaille, départ. de Loir-et-Cher. — A mort.
Vergniaud, départ. de la Gironde. — A mort.
Vermon, départ. des Ardennes. — A mort.
Vernerey, départ. du Doubs. — A mort.
Vernier, départ. du Jura. — Reclus, banni.
Verdalin, départ. des Basses-Alpes. — Reclus, banni.
Vidalin, départ. de l'Allier. — A mort.
Vidalot, départ. de Lot-et-Garonne. — A mort.
Viennet, départ. de l'Hérault. — Réclusion.
Vigneron, dép. de la Haute-Saone. — Reclus, banni.
Vigny, départ. de Seine-et-Marne. — Reclus, banni.
Villars, départ. de la Mayenne. — Reclus, banni.
Villiers, départ. de la Loire-Inférieure. — A mort.
Villette, départ. de l'Oise. — Reclus, banni.
Vincent, dép. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.
Vinet, départ. de la Charente-Inférieure. — A mort.
Viques; départ. de Seine-et-Marne. — Reclus, banni.
Vitet, départ. de Rhône-et-Loire. — Reclus, banni.
Voulland, départ. du Gard. — A mort.

## Y

Yger, départ. de la Seine-Inférieure. — Reclus, banni.

## Z

Zangiacomi, départ. de la Meurthe. — Reclus, banni.

*L'an 1793, le 21 janvier, Louis XVI est assassiné juridiquement sur un échafaud.*

La veille de ce jour affreux, sur les deux heures après midi, le philosophe Garat, ministre de la justice, se rendit au Temple, et lut à l'infortuné monarque les décrets de la convention qui le concernaient (1). Louis XVI tira de son portefeuille un papier contenant les demandes suivantes :

« Je demande un délai de trois jours, pour pouvoir » me préparer à paraître en présence de Dieu ; je de- » mande pour cela de pouvoir voir librement la per- » sonne que j'indiquerai aux commissaires de la com- » mune, et que cette personne soit à l'abri de toute » crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité » qu'il remplira auprès de moi.

(1) Voici ces étranges décrets :

Art. Ier. La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

II. La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

III. La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

IV. Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification; il en rendra compte à la Convention nationale immédiatement après qu'il aura été exécuté.

» Je demande d'être délivré de la surveillance per-
» sonnelle que le conseil général de la commune a
» établie depuis quelques jours. Je demande dans cet
» intervalle à pouvoir voir ma famille, quand je la
» demanderai, sans témoins.

» Je désirerais bien que la convention nationale s'oc-
» cupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle
» lui permît de se retirer librement et convenablement
» où elle jugerait à propos. Je recommande à la bien-
» faisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient
» attachées ; il y en a beaucoup qui avaient mis leur
» fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus
» d'appointements, doivent être dans le besoin, et
» même de celles qui ne vivaient que de leurs appoin-
» tements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de
» vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que
» cela pour vivre.

» Fait à la tour du Temple, le 20 janvier.

» *Signé*, Louis. »

Garat étant retourné faire part de ces demandes à la convention, elle passa à l'ordre du jour sur le délai demandé par Louis XVI ; on lui accorda de voir sa famille, d'avoir le prêtre qu'il désirerait, et de communiquer avec les uns et les autres hors de la présence des commissaires.

Le même jour, Louis XVI demanda à parler à sa famille ; les commissaires lui proposèrent de faire venir sa famille dans son appartement, ce qu'il accepta : sa femme, ses enfants et sa sœur descendirent dans la chambre où il prenait ses repas. L'entrevue fut de deux heures et demie. Sa famille demanda à le voir le lendemain matin ; il se débarrassa de cette question en

ne répondant ni oui ni non. La reine sortit en s'écriant : *Ah, les bourreaux !*

Le matin du 21 janvier, Louis XVI demanda des ciseaux pour se couper les cheveux ; ils lui furent refusés. On lui ôta le couteau qu'il avait : *Me croit-on assez lâche*, dit-il, *pour attenter à ma vie ?*

Le commandant général Santerre et les commissaires de la commune montèrent à huit heures et demie dans sa chambre. Louis XVI, après avoir parlé trois minutes à son confesseur, dit à ces misérables qu'il était prêt.

Il traversa à pied la première cour ; dans la seconde, il monta dans une voiture où était son confesseur, nommé Edjevard, et deux officiers de gendarmerie (1).

Le funèbre cortège suivit les boulevards jusqu'à la place de Louis XV. Le plus grand silence régnait le

---

(1) Après son départ, les commissaires du Temple ayant ouvert son secrétaire, y trouvèrent 3,000 liv. en or ; sur les rouleaux était écrit : *A M. de Malesherbes*. Cet argent fut porté à la commune. Le même jour, Cléry remit aux mêmes commissaires trois objets que Louis XVI lui avait confiés ; savoir, un anneau d'or au dedans duquel étaient écrites les lettres suivantes : M. A. A. A. 19 *aprili* 1770 (*Maria-Antonia, archiæ Austriæ*), lequel anneau le roi l'avait chargé de remettre à son épouse, en disant qu'*il s'en séparait avec peine ;* de plus, un cachet de montre en argent, et s'ouvrant en trois parties, sur l'une desquelles était gravé l'écusson de France ; sur l'autre, LL, et sur la troisième, une tête d'enfant casquée, lequel cachet il l'avait chargé de remettre à son fils ; et enfin un petit papier sur lequel était écrit de la main de Louis XVI : *Cheveux de ma femme, de ma sœur et de mes enfants*, et renfermant en effet quatre petits paquets de cheveux qu'il avait chargé Cléry de remettre à sa femme, et de lui dire, *qu'il lui demandait pardon de ne l'avoir pas fait descendre, voulant lui éviter la douleur d'une séparation si cruelle.*

666.



long du chemin ; le roi lisait les prières des agonisants. On arriva à dix heures sur la place. Louis XVI étant descendu de voiture, au pied de l'échafaud : *Fils de saint Louis*, dit le confesseur, *montez au ciel*. Louis monta avec fermeté et courage, et s'étant retourné vers le peuple : *Je meurs innocent ; je pardonne*. . . . . Un roulement de tambours ordonné par Santerre empêcha de l'entendre. . . . . le bourrean la montra au peuple ; quelques voix crièrent : *Vive la nation ! vive la république* (1) !

Ce jour, qui parut le plus long de tous les jours de la révolution, s'acheva dans un morne et vaste silence ; et tous les Français, cherchant en vain à écarter l'image terrible qui s'offrait sans cesse à leur esprit épouvanté, se couchèrent avec la tête sanglante de leur roi.

---

(1) Quelques volontaires teignirent leurs piques, d'autres leurs mouchoirs dans son sang. Le corps fut déposé dans l'église de la Madeleine, et l'on affecta de l'inhumer entre les personnes qui périrent le jour de son mariage et les Suisses massacrés le 10 août. La fosse avait douze pieds de profondeur, et fut remplie de chaux vive, afin de consumer le corps plus promptement ;

*Et tanquam tolli cum corpore crimina possent.*

(Ovide.)

« Comme si avec le corps, on pouvait anéantir le crime ; comme » si on pouvait consumer un régicide avec de la chaux vive ! »